Envoyé en préfecture le 20/12/2022

ID: 038-213800535-20221216-DB221216_215-DE

Recu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022



Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022** ASSEMBLEE DELIBERANTE DB221216215

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire,

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE: Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD. Isabelle RENARD. Odile MARTINI, Damien PERRARD. Anne CROUZIER. Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents: 27

Votants: 32

Absents: Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur: Océane ROULOT

20: POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS SOLLICITEES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS -CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE - ANNEE 2023

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Il s'agit d'une politique additionnelle se rajoutant aux politiques de droit commun.

Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer ainsi les conditions de vie de leurs habitants.

La CAPI et un ensemble de partenaires institutionnels du territoire ont signé, le 9 juillet 2015, le contrat de ville qui définit, pour la période 2015-2020, les enjeux et les orientations de la politique de la ville pour les quartiers les plus en difficultés du territoire.

Ce contrat a été prorogé jusque fin 2022, dans le cadre d'un Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques, lui-même prorogé jusque fin 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID: 038-213800535-20221216-DB221216_215-DE

Les principes et orientations de l'appel à projet 2023 sont établis à partir des priorités d'interventions du Contrat de Ville.

Les quartiers de Champ-Fleuri et Champaret sont inscrits en politique de la ville.

L'appel à projet de la CAPI vise à financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires répondant aux objectifs/orientations fixés par le Contrat de Ville.

Au titre de la programmation 2023, la ville de Bourgoin-Jallieu a déposé :

Premiers pas vers l'emploi : les chantiers été

Depuis de nombreuses années, la ville de Bourgoin-Jallieu encourage les actions en faveur de l'insertion et de la jeunesse. Dans ce cadre, elle organise des chantiers d'été pour les jeunes Berjalliens issus des quartiers inscrits en géographie prioritaire. En effet, pour ces jeunes mineurs, il est souvent très difficile de trouver une première expérience professionnelle (l'âge et le peu de réseau sont des freins). La ville se porte donc employeur et propose à 80 Berjalliens de travailler pendant une semaine sur des chantiers de second œuvre ou sur des missions administratives.

Montant prévisionnel de l'action : 68 814 € ; Subvention sollicitée : 14 000 €

Aide au permis de conduire

Il s'agit d'accompagner 10 jeunes issus des quartiers politiques de la ville à l'obtention du permis de conduire. Le but de ce dispositif est de favoriser une plus grande insertion professionnelle, et donc de réduire l'un des freins de l'accès à l'emploi. Cela favorisera l'implication des jeunes dans la vie locale.

Montant prévisionnel de l'action : 7 076 € ; Subvention sollicitée : 2 500 €

Permanence sociale sénior à Champaret

Le quartier prioritaire de Champaret a la particularité d'avoir le nombre le plus élevé de personnes de plus de 65 ans sur l'ensemble de la commune. Aussi ce public a des besoins spécifiques ; c'est pourquoi la maison des habitants de Champaret propose de :

- Favoriser un meilleur accès aux droits pour les plus de 60 ans (droits communs, santé, culture...)
- Rompre l'isolement du public sénior

Montant prévisionnel de l'action : 33 871€ ; Subvention sollicitée : 4000 €

Les Ateliers Socio Linguistiques

Ces ateliers ont pour principal objectif la maitrise de la langue française. Ils permettent également aux participants d'acquérir plus d'autonomie et d'accéder plus facilement à l'emploi.

Montant prévisionnel de l'action : 23 781 € ; Subvention sollicitée : 10 000 €

Jardin collectif, programme santé et alimentation

Le jardin « Paill'terre et Cie » est un jardin collectif à vocation sociale ouvert 5 demi-journées par semaine dont une journée entière : le mercredi de 8h30 à 17h.

Montant prévisionnel de l'action : 5 665 € ; subvention sollicitée : 1 500€

Création et animation de mini jardins pédagogiques (nouvelle action)

Le service jardin collectif « Paill'terre et Cie » de la ville de Bourgoin-Jallieu a l'ambition de créer des jardins pédagogiques dans les écoles primaires Louise Michel et Jean Rostand.

La création de mini jardins dans ses deux écoles, en complément de leurs venues sur le site du jardin « Paill'Terre et Cie », permettrait aux équipes pédagogiques de continuer quotidiennement le travail d'éducation à l'environnement.

Montant prévisionnel de l'action : 11 830 € ; subvention sollicitée : 4 000 €

Le coût prévisionnel de ces six actions portées par les services de la Ville de Bourgoin-Jallieu s'élève à 154 928 € et la demande de subvention totale est de 34 500 €.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLOW

ID: 038-213800535-20221216-DB221216_215-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **Autoriser** le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, de la CAPI pour la mise en place des actions énoncées et portées par la Ville de Bourgoin-Jallieu;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tout actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré, Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire